

Rapport P-233 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-233 intitulée: «Pour des pavillons autour de la rade qui respectent le développement durable et favorisent l'économie sociale et solidaire».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 24 novembre 2010)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-233 au Conseil administratif.